



Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE  
1, place du Pastel  
81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

## PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

### SEANCE DU Conseil Municipal du 3 juin 2024 – 20h30

**L'an deux mille vingt-quatre et le trois juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.**

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Christiane BARTHES, Corinne ALLUAUME, Anaïs COUVEIGNES, Roger DAVIOT, Pierre JOUGLA, Philippe LAROCHE, Emmanuelle CALMELS, Magalie OUDIN.

Absents/Excusés : Charles CLERC, Céline CAMPS, Vincent THOMAS, Pascal RENAUD, Christopher ALQUIER

Secrétaire : Philippe LAROCHE

Monsieur Philippe LAROCHE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 8 avril 2024  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2024.

### ORDRE DU JOUR :

- **Avance de trésorerie pour le budget assainissement**

### **Le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

Afin de permettre le paiement de l'annuité d'emprunt ainsi que l'étude de mise à jour du schéma d'assainissement sur le budget assainissement (le temps de percevoir les recettes issues de la taxe d'assainissement), Monsieur le Maire propose de verser une avance de

trésorerie sur le budget assainissement par le biais de sa collectivité de rattachement la commune de Guitalens-L'Albarède.

Il rappelle que des avances doivent donc être faites entre le budget principal et le budget annexe avec pour condition que le remboursement de ces avances ait lieu à chaque fin d'année au budget principal, sauf à disposer que ce délai de remboursement est prorogé jusqu'au vote du budget primitif de l'année suivante

– **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser le trésorier à procéder au versement d'avances financières du budget Principal de la commune de Guitalens-L'Albarède au budget assainissement en fonction des besoins de trésorerie, dans la limite d'un montant maximum de 15 000€ jusqu' à la date du 31 décembre 2024.

- **ADOPTÉ :**

- à l'unanimité des membres présents

- **Travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier et sécurisation de la RD 14, avenant n°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché d'aménagement d'un chemin piétonnier et sécurisation de la RD 14, il y a lieu de valider un avenant pour des travaux supplémentaires (remblais piétons, reprofilage trottoirs ou accès riverains, pépites sur enrobés, panneau zone 30, curage fossé et pose drain)

Considérant les modifications techniques apportées au marché de travaux, le conseil municipal décide d'accepter l'avenant suivant :

- **lot unique » : avenant 1, COLAS :**

Marché initial :	175 359.15 HT
Présent avenant :	+ 10 859.16 € HT
Nouveau montant du marché :	186 218.31 € HT

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

### **Questions diverses :**

- Suite à l'étude de mise à jour du schéma d'assainissement, la première tranche de travaux réalisés (la plus urgente) aura lieu « chemin du Rieu ».

Il sera nécessaire de réaliser un emprunt (les demandes de propositions sont en cours). De plus, les riverains ont été contactés afin de leur proposer une mise aux normes de leur installation (pluvial), afin également qu'ils bénéficient d'une aide de 50% de l'Agence de l'eau pour ces travaux.

- RD 14 : la route a été réouverte vendredi soir. Restent encore des travaux à réaliser sur l'éclairage public, qui entraîneront une circulation alternée en temps voulu. Est également prévue la sécurisation du chemin piétonnier.
- Ralentisseurs, chemin du Carretal : suite à des plaintes des riverains, il va être essayé d'adoucir les 2 ralentisseurs (par de l'enrobé).
- Salon de coiffure : la vente a été confirmée
- Hangars Photovoltaïques, ateliers municipaux

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et clôture la séance.

Fin de la séance : 22h40

Le Maire,  
Raymond GARDELLE

Le Secrétaire de séance,  
Philippe LAROCHE

Affiché le .....

Mis en ligne sur [www.guitalens-lalbarede.fr](http://www.guitalens-lalbarede.fr)